



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 50 – Semaine du 27 au 31 décembre 2021

En bref

Tunisie :

- La loi de finances pour 2022 a été promulguée
- Près de 150 MEUR de prêts octroyés par la BEI et la BAD pour améliorer les infrastructures de transport terrestre
- Les investissements sont en hausse de 26,1% dans l'agriculture, mais en baisse de 16,5% dans l'industrie au cours des 11 premiers mois de 2021

Libye :

- Les élections prévues le 24 décembre ont finalement été repoussées
- La production de 4 champs pétroliers de la NOC perturbée par des revendications de membres du personnel de sécurité

LE CHIFFRE À RETENIR

6,7%

Déficit budgétaire retenu dans la Loi de finances
2022



Tunisie

- **La Loi de finances 2022 a été promulguée**

La Loi de finances 2022 (LF 2022) a été publiée au journal officiel du 28 décembre, sous forme de décret-loi signée par le président de la République. Sa promulgation a été précédée d'une conférence de presse en présence des ministres des Finances, de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et de l'Emploi. **La LF 2022 prévoit des recettes fiscales de 35,1 Md TND, en hausse de 14% par rapport à 2021, et des recettes non-fiscales de 3,5 Md TND. Les besoins de financement bruts par emprunt resteraient néanmoins très élevés à 20 Md TND (6 Md EUR), un niveau équivalent à 2021, dont 12,7 Md TND (3,8 Md EUR) d'emprunts extérieurs et 7,3 Md TND d'emprunts intérieurs. Le budget total atteindrait 57,2 Md TND. Le déficit atteindrait 6,7% du PIB et l'endettement 82,6% du PIB fin 2022, contre 85,6% dans la dernière Loi de finances rectificative 2021. Ces projections budgétaires s'appuieraient sur des prévisions de croissance de 2,6% et un prix moyen du baril de 75 USD. La LF 2022 contient un ensemble de mesures fiscales ciblées visant à alléger certains secteurs sensibles, favoriser la reprise économique ou la durabilité :** allègement des prélèvements sur les activités des secteurs agricole, aérien, de la construction et de l'immobilier, sur l'épargne, sur les médicaments, sur les dépenses de R&D, sur l'importation de panneaux photovoltaïques et de véhicules électriques et hybrides. **Des mesures de soutien en faveur des entreprises et travailleurs touchés par la crise du Covid sont également maintenues** telles qu'une prime de 200 TND pendant 6 mois aux employés des établissements en cessation d'activité dans le tourisme, une prise en charge des cotisations patronales, ou une exonération de pénalités de retards sur les marchés publics dans le BTP. Un fonds de 25 M TND permettra d'octroyer des prêts de 5000 dinars maximum à taux 0 aux petits entrepreneurs et artisans faisant face à des difficultés de

trésorerie et un fonds de 30 M TND sera spécifique aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. La possibilité de réévaluation de biens fonciers à leur valeur réelle doit favoriser le renforcement des fonds propres et l'accès au crédit des entreprises. Les entreprises pourront également bénéficier de bonifications de taux d'intérêt sur les crédits d'investissement. L'éligibilité au statut plus favorable d'entreprise exportatrice sera également assouplie, avec un abaissement du seuil du CA à l'export de 70 à 50%. La loi de finance prévoit également la création d'un fonds d'appui aux partenariats publics privés (PPP) financé par la Caisse des Dépôts et Consignations. **La loi de finances prévoit cependant également une hausse de la fiscalité indirecte sur un ensemble de produits de bien de consommation** telle que la hausse des droits de douanes sur un ensemble de biens importés, une taxe de 0,1 TND par ticket de caisse en grande surface et la hausse de 25% de la taxe de circulation (vignette). **La LF 2022 prévoit également des mesures en faveur de la numérisation et d'un renforcement de l'administration et du contrôle fiscal :** mesures d'amnistie fiscale (annulation de pénalités et prélèvement libératoire de 10%) ; mise en place de nouveaux modes de contrôle fiscal ; incitation aux transactions en ligne (exonérations sur les transactions électroniques et passage de 1 à 5% sur celles en liquide de plus de 3000 TND contre 5000 auparavant). **Enfin la loi de finances prévoit des premières mesures de réduction des effectifs dans la fonction publique,** avec la mise en place d'un plan de départ anticipé à la retraite à 57 ans sur 3 ans et un plan d'aide à la création d'entreprise. La ministre des Finances a également déclaré lors de la conférence de presse que le mécanisme de subvention sur les produits de base et d'ajustement des prix pour le carburant serait maintenu. Le président a cependant déclaré avoir « signé sans être convaincu », estimant que plus devait être fait en matière d'équité fiscale.

- **Près de 150 M EUR de prêts octroyés par la BEI et la BAD pour améliorer les infrastructures de transport terrestre**

La Banque Africaine de Développement (BAD) a annoncé l'octroi d'un prêt de 104 M EUR (340 M TND) à la Tunisie le 21 décembre pour mettre en œuvre la seconde phase du programme de modernisation des infrastructures routières (PMIR II). Ce programme consiste principalement en la réhabilitation de 230 kilomètres de routes dans les gouvernorats de Gafsa, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid et Siliana. Il permet également de soutenir financièrement l'aménagement en 2 x 2 voies de la RN2, reliant Enfidha à Kairouan.

De son côté la Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé le 20 décembre l'octroi d'un prêt de 45 M EUR (147 M TND) à la compagnie des transports de Tunis TRANSTU pour l'acquisition de 18 nouvelles rames pour la ligne ferroviaire Tunis – La Goulette – La Marsa (TGM).

- **Les investissements sont en hausse de 26,1% dans l'agriculture, mais en baisse de 16,5% dans l'industrie au cours des 11 premiers mois de 2021**

D'après l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), le **montant des investissements agricoles approuvés sur les 11 premiers mois de l'année est passé de 375,5 M TND (soit 115,5 M EUR) en 2020 à 475,1 M TND (soit 146,2 M EUR) en 2021, en hausse de 26,5%**. Leur nombre est passé de 2 722 à 2 998 au cours de la même période, soit une augmentation de 10,1%. Ces nouveaux investissements ont dans le même temps permis la création de 3 526 emplois permanents.

En revanche, selon le dernier rapport publié par l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII), **les investissements déclarés dans l'industrie ont chuté de 16,5% sur la même période, passant de 2 726,5 M TND sur 11 mois en 2020 à 2 275,6 M TND (698 MEUR) cette année.** La chute la plus importante concerne les matériaux de construction (-67%), les cuirs et chaussures (-40,1%), les industries mécaniques et électriques (-38,3%) et le textile-habillement (-23,8%). Les investissements ont en revanche progressé de

40,3% dans l'agroalimentaire et de 37,2% dans l'industrie chimique.

Libye

- **Les élections prévues le 24 décembre ont finalement été repoussées**

La commission parlementaire de suivi des élections a déclaré le 22 décembre dernier qu'il était finalement impossible de tenir le premier tour d'élections présidentielles et législatives le 24 décembre. La liste finale des candidats retenus n'a pas été publiée. 2,8 M de libyens (sur une population totale de 7 M d'habitants) se sont inscrits sur les listes électorales. Le Parlement a créé une commission chargée d'élaborer une nouvelle feuille de route post-24 décembre. Une nouvelle session parlementaire a débuté en début de semaine pour examiner les obstacles au calendrier initial et rediscuter du processus électoral. La commission électorale nationale HNEC propose de reporter les élections au 24 janvier 2022. Le Haut Conseil d'Etat s'est exprimé en faveur d'un report jusqu'au milieu de l'année 2022. Le Premier ministre du gouvernement de transition actuel Al Dabaiba a déclaré qu'il comptait continuer dans ses fonctions de Premier ministre jusqu'à l'adoption d'une Constitution et l'élection d'un nouvel exécutif.

- **La production de 4 champs pétroliers de la NOC perturbée par des revendications de membres du personnel de sécurité**

La National Oil Corporation (NOC) a annoncé l'état de force majeure le 20 décembre dernier dans 4 champs pétroliers - Sharara, (le plus grand champ de Libye), El Feel, Wafa et Hamada- en raison de leur fermeture par

des membres de la garde des installations pétrolières (Petrol Facilities Guard), une force paramilitaire destinée à protéger les installations énergétiques du pays. Ces gardes exigeraient des autorités qu'elles leur accordent une accréditation militaire et effectuent des travaux d'infrastructure. **Ces champs représenteraient une production de plus de 300 000 barils par jour, sur une production nationale totale actuelle d'environ 1,3 million.**

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international